Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-SE-04**

Rééquilibrage d'une installation collective de chauffage à eau chaude du secteur résidentiel

1. Secteur d'application

Appartements existants équipés d'une installation collective de chauffage à eau chaude.

2. Dénomination

Acquisition et réglage d'organes d'équilibrage neufs destinés à assurer une température uniforme dans tous les locaux.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Installation et réglage d'organes d'équilibrage neufs effectués par un professionnel.

Afin de prouver que les organes d'équilibrage assurent une température uniforme dans tous les locaux, le demandeur fournit un tableau d'enregistrement, signé par ses soins et par le client, des températures moyennes, avant et après l'installation de ces organes d'équilibrage.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac par appartement		Nombre d'appartements
H1	**6 700**		
H2	**5 500**	**X**	**N**
H3	**3 700**		